

Service des affaires juridiques de l'UTBM : [saj@utbm.fr](mailto:saj@utbm.fr)

**Arrêté n° 240603FC**  
**portant sur la composition du jury de VAE de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard**

**Le directeur**

*Vu le Code de l'Éducation, et notamment ses articles R 715-9 et suivants ;  
Vu l'article L. 712-2 du Code de l'Éducation ;  
Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'UTBM ;  
Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation ;  
Vu le décret n° 2024-332 du 10 avril 2024 relatif au jury et au congé de validation des acquis de l'expérience ;  
Vu les statuts de l'établissement ;  
Vu le règlement intérieur de l'établissement.*

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La composition du jury VAE chargé de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour chaque spécialité du diplôme d'ingénieur de l'UTBM est fixée comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 :

- un président : le responsable de la formation concernée ou son représentant ;
- le responsable VAE de l'UTBM ou son représentant ;
- deux représentants du monde professionnel.

**Article 2 :**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 20 06 05 D du 25 juin 2020.

**Article 3 : Transmission, Publication et Exécution**

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Sevenans, le 12 juin 2024

Le Directeur de l'UTBM,  
Ghislain Montavon